

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNSS
DU MARDI 3 JUIN 2025 - LYCÉE LUCAS DE NEHOU – ÉCOLE DU VERRE
PARIS 5e**

Étaient présents ou représentés :

- Madame Elisabeth BORNE, Ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, représentée par Monsieur Jean HUBAC, Chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives – DGESCO, MENESR ;
- Madame Caroline PASCAL, Directrice Générale de l'enseignement Scolaire - MENESR, représentée par Madame Stéphanie GUTIERREZ, Adjointe au sous-directeur de l'action éducative, Service de l'accompagnement des politiques éducatives – DGESCO ;
- Monsieur Boris MELMOUX-EUDE, Directeur Général des Ressources Humaines, représenté par Monsieur Dominique VIALLE, Adjoint à la Sous-Directrice de la gestion des carrières, Secrétariat général - DGRH, MENESR ;
- Madame Marie BARSACQ, Ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative, représentée par Monsieur Jean-François HATTE, Sous-direction de la Stratégie interministérielle du développement de l'activité physique et sportive - DS1 ;
- Madame Fabienne BOURDAIS, Directrice des Sports, de la Jeunesse, Ministère des sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative, représentée par Monsieur Nicolas FORSTMANN, Chargé d'études et d'évaluation (sous-direction DS2B) ;
- Monsieur Jérôme FOURNIER, Adjoint à la directrice des Sports, Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative, représenté par Monsieur Pierre-Emmanuel PANIER, Chargé de mission sport éducation, bureau de l'accès aux pratiques sportives tout au long de la vie DS.1A - Direction des sports ;
- Monsieur François MICHELETTI, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, Groupe mission de l'enseignement primaire, Groupe Education Physique et Sportive ;
- Madame Isabelle ESPINOSA, Vice-Présidente du Conseil Départemental du Tarn, en charge des Sports, représentant l'ADF (Assemblée des Départements de France) ;
- Monsieur Charles FERREIRA, Administrateur du CNOSF, Président de la F.F. de Danse, représentant le CNOSF ;
- Monsieur Frédéric JAJKIEWICZ, Proviseur du Lycée Marcel Dassault, Rochefort-Sur-Mer ;
- Madame Vanessa HORESNYI, Principale du Collège Jean Baptiste Poquelin, Paris 1^{er};
- Mademoiselle Marguerite CORDET, Élue CAVL, académie de Dijon, LPO Clos Maire, Beaune ;
- Madame Mélanie PELTIER, Élue des AS, Collège La Mare aux Saules, Coignières (académie de Versailles) ;
- Madame Nathalie VITALI, Élue des AS, Collège Sarrola-Carcopino, BALEONE (académie de Corse) ;

- Monsieur Gil BOISSÉ, Élu des AS, LGT Ronsard, Vendôme (académie d'Orléans-Tours) ;
- Monsieur Lionel HUNT, Élu des AS, Lycée Saint Just, Farges (académie de Lyon) ;
- Monsieur Emmanuel LESNÉ, Élu des AS, Collège Anne de Bretagne, Rennes (académie de Rennes) ;
- Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale du SNEP/FSU ;
- Monsieur Camille JACQUES, Responsable national du SNEP/FSU, secteur sport scolaire ;
- Madame Léa CARRUGE, représentant le FNEC FP-FO.

Etaient excusés :

- Monsieur Christophe MAUNY, Inspecteur d'académie, DASEN du Gard ;
- Monsieur Christian GLOMERON, Proviseur du Lycée Eugène Delacroix, Drancy ;
- Madame Marie-Hélène GUENEGO, Administratrice, Fédération PEEP ;
- Madame Sandra BUTEAU BESLE, Vice-présidente FCPE, Rhône & métropole de Lyon, administratrice nationale FCPE.

Ouverture du Conseil d'administration par Monsieur Jean HUBAC, représentant la Ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Présidente :

Monsieur Jean HUBAC rappelle que Monsieur Jean-Marc SERFATY a été désigné par la Ministre comme Directeur national de l'UNSS, à partir du 26 mai 2025.

Monsieur Jean-Marc SERFATY, Directeur national de l'UNSS, précise d'emblée qu'il ne fera aucune annonce, étant à peine arrivé et n'ayant pas encore achevé certaines missions qu'il avait engagées en tant qu'Inspecteur Général. Il a eu le temps de prendre la température dans les services, de consulter des documents et de préparer le présent Conseil d'administration. Avant de définir ses grandes orientations pour l'UNSS, il veut réaliser un audit interne, en commençant par recevoir les Directeurs Nationaux Adjoints. Avec eux, il dressera un bilan de la situation actuelle et de l'année écoulée. Cette démarche doit aboutir à la présentation d'une feuille de route lors de la prochaine Assemblée Générale, en juillet 2025. Son objectif est de définir un cap clair à destination des élèves et des administrateurs vers ce que sera l'UNSS d'ici 2028 puis au-delà, jusqu'en 2030 et 2034.

Monsieur HUBAC souhaite la bienvenue à **Mademoiselle Marguerite CORDET, élue au Conseil Académique de la Vie Lycéenne**, qui siège pour la première fois à une instance de l'UNSS.

Mademoiselle Marguerite CORDET se présente comme déléguée académique et nationale de l'académie de Dijon. Elle a postulé afin de mieux comprendre le fonctionnement et la gestion à l'échelle nationale.

Monsieur HUBAC informe les administrateurs qu'un e-mail leur a été adressé dans la journée pour annoncer le report de l'Assemblée Générale en raison de chevauchements de calendriers. Par ailleurs, l'ordre du jour a été légèrement réaménagé, sans modification du contenu des points abordés.

I. Déclarations liminaires

Madame Nathalie VITALI, enseignante d'EPS, animatrice d'AS, élue des AS (académie de Corse), au nom des élus des AS :

Nous débutons ce Conseil d'administration avec l'arrivée d'un nouveau Directeur National de l'UNSS. Nous espérons vivement que cette nomination marquera une nouvelle ère dans le fonctionnement de notre belle association car l'équipe de direction qui a mené une politique délétère ces trois dernières années, elle, n'a pas changé ! Nous souhaitons être mieux écoutés puisque la plupart de nos craintes et analyses se sont avérées.

Pour exemples :

- Nous avons voté contre le budget 2024-2025 à l'Assemblée Générale du 5 juillet 2024, considérant qu'il n'était pas sincère. En effet, nous jugeons risqué de compter 450 000€ de mécénat alors que rien n'était encore signé. Nous aurions préféré un engagement ferme de l'État avec une augmentation de la subvention ministérielle... car encore une fois, ce sont les familles et les AS qui permettent à l'UNSS de fonctionner avec l'augmentation du prix de la licence alors même que leur offre de rencontres a diminué !
- De même, la note proposée ce jour à propos du Règlement Fédéral 2024-2028 entérine les dysfonctionnements que nous anticipions : réduction de l'accès aux compétitions pour bon nombre de licenciés, quasi aucune organisation de challenges nationaux (7 sur 43 possibles), une disparité et un nombre certain d'incohérences dans les règlements sportifs (jeunes coachs, sur classements)...etc. Nous espérons que les propositions du groupe de travail dédié seront mises

en place dès la rentrée de septembre. De plus, ce règlement fédéral était censé faire réaliser des économies à la structure. Or, le suivi de l'exécution budgétaire présenté prévoit un nouveau déficit.

Nous faisons remarquer que pour le budget prévisionnel 2025-2026, ce sont encore les AS qui abonderont à 64 % les recettes de l'UNSS.

D'autre part, la masse salariale de la Direction Nationale va certes diminuer mais, à notre connaissance, le nombre de postes de DNA n'a pas été renouvelé à hauteur de ce qu'il était en 2023-2024. Nous constatons que les personnels occupant les fonctions de responsable des achats ou de responsable informatique quittent la structure. Nous ne pouvons que nous inquiéter de ces vacances de postes : déjà cette année les logiciels informatiques ont été livrés après la tenue de plusieurs compétitions et le travail sur l'accord cadre transport n'a été réalisé que pour deux départements sur cent. Les résultats du sondage présenté sur l'accord-cadre sont d'ailleurs contestables puisqu'une bonne partie des cadres n'ont pas répondu, refusant de choisir entre la « peste » l'accord cadre et le « choléra » l'UGAP !

A notre question diverse sur le contrat-llicence, on nous répond que le nouveau Directeur National va organiser des commissions pour y travailler ! Information intéressante mais qui ne répond pas à la question, et qui nous alerte puisque des commissions ont déjà eu lieu en 2021-2022 et leurs propositions (qui avaient fait consensus) n'ont pas été retenues par la direction Girault ! A quoi vont servir ces réunions, si rien ne se passe par la suite ?

Concernant la question diverse sur les conventions inter-AS, encore une fois l'incompréhension règne. Elles ne concernent pas forcément des rencontres mais bien des plateaux d'entraînement. Deux réunions ont déjà eu lieu concernant les conventions de district (rencontres et transports) mais toujours rien. Enfin, le modèle commun pour les fiches d'inscription de l'AS devait être placé dans le guide des animateurs d'AS (engagement du Conseil d'Administration de décembre 2024). Qu'en est-il aujourd'hui ?

Pour revenir sur la vie de nos AS et de nos districts, qui concerne le plus grand nombre des 1,2 millions de licenciés, nous déplorons que les problèmes organisationnels et financiers persistent :

- la captation des mercredis après-midi en lycées depuis la réforme Blanquer, avec la réforme des Lycées professionnels, les parcours en Y et la réforme du choc des savoirs en collège.
- la libération des enseignants pour accompagner leurs élèves aux rencontres et compétitions et/ou pour les organisations de celles-ci.
- l'accès aux installations sportives qui devient payant dans certains territoires, cela en sus de la baisse des subventions des collectivités territoriales, nous inquiète vivement !
- la baisse des IMP de coordonnateurs et coordonnatrices de district, pourtant indispensables, car ces derniers ont un rôle fondamental dans la dynamique de fonctionnement des AS.

Pour conclure, les élus des AS renouvellent ici leur profond attachement au service public du sport scolaire et demandent au nouveau Directeur National et à ses équipes d'œuvrer à son rayonnement.

Monsieur Camille JACQUES, Responsable national du SNEP-FSU, secteur sport scolaire :

Le conseil d'administration de ce jour accueille le nouveau directeur national avec obligeance mais aussi avec beaucoup d'attentes. Le SNEP-FSU aurait souhaité que la présidente vienne elle-même nous présenter le directeur qu'elle a choisi pour redresser la situation financière, réorienter la politique sportive et redonner confiance à tous les acteurs du quotidien envers l'UNSS. Elle aurait pu également apporter son soutien aux enseignants d'EPS qui ont été particulièrement choqués par les propos d'E.MACRON le 13 mai dernier affirmant qu'avant 2017 il n'y avait pas de sport à l'école et au collège. Balayer ainsi les 20 millions d'heures d'EPS obligatoires dans le second degré et les 2,8 millions d'heures dans les associations sportives par an est ressenti comme un véritable mépris dans la profession et pour notre discipline. Ce chiffrage d'heures, c'est pourtant le ministère lui-même qui l'a donné en 2012 dans son

guide « L'accès aux équipements sportifs pour l'enseignement de l'EPS et pour l'ensemble des pratiques sportives scolaires ». Ce guide a été préfacé par J.M. BLANQUER, DGESCO de l'époque, puis ministre de l'Éducation nationale et président de l'UNSS de 2017 à 2022 avec un ministère élargi au sport de 2020 à 2022. Comment le Président de la République peut-il ainsi invisibiliser l'EPS et l'UNSS ? Nos deux co-secrétaires généraux sont d'ailleurs reçus à l'Élysée à 15h30 ce jour même pour lever ce malaise.

Outre ce manque patent de considération, la communication présidentielle et ministérielle sur les tests de condition physique pour les élèves de 6ème à la rentrée ramène l'enseignement de l'EPS à une dimension utilitariste et le réduit à des objectifs de santé, bien loin des attendus d'une appropriation culturelle de la pratique sportive. S'ils sont mis en place, et nous insistons sur le fait qu'ils devront l'être uniquement sur la base du volontariat et sans pression des autorités académiques, corps d'inspection et chefs d'établissement, ils viendront confirmer les inégalités existantes et déjà révélées par de nombreux rapports. Pour le SNEP-FSU il y a bien plus urgent à faire. Il faut inscrire 4 heures d'EPS hebdomadaires et obligatoires pour tous les élèves sur toute la scolarité pour lutter contre les inégalités d'accès à la culture sportive et les problèmes liés à la sédentarité de la jeunesse.

Nous ne commenterons pas ici la transformation de la formation initiale des enseignants, la réorganisation des carrières ou encore le sujet de la réforme des retraites et la perte de 10% de traitement en cas de congé de maladie ordinaire qui crispent tout autant dans nos rangs. Notre intervention se centrera maintenant sur le sport scolaire proprement dit.

Tout d'abord, même si la situation est exceptionnelle du fait de la nomination très récente du directeur, nous ne pouvons que constater que les documents afférents à cette instance nous sont parvenus 10 jours seulement avant le CA contre les 15 jours requis conformément au règlement intérieur. Hormis peut-être les documents liés au budget et encore... nombre d'entre eux auraient pu être envoyés dans les délais. Par ailleurs, nous n'avons pas de document support sur le point d'étape concernant l'activité sportive de l'année en cours qu'il nous faudra découvrir et essayer d'assimiler en cours de séance. Nous espérons vivement qu'il sera enfin mis fin à ce manque de rigueur avec la nouvelle gouvernance dès la prochaine instance et pour les suivantes.

Nous y reviendrons peut-être plus longuement lors du déroulé du CA, mais nous tenons à souligner dès à présent quelques éléments qui nous interrogent plus particulièrement.

À notre connaissance, les cadres UNSS ainsi que les personnels de droit privé de la structure ont reçu un message du directeur leur précisant qu'il les inviterait prochainement à une rencontre en visioconférence pour les entendre et les écouter. Nous espérons que ces visios sont déjà programmées et que le directeur saura souligner l'engagement et le professionnalisme de chacun de ces personnels qui donnent tant à notre association et à nos élèves.

La préparation de la rentrée de septembre commence dès maintenant, elle est déjà en voie de finalisation dans les établissements scolaires. Réunir les cadres UNSS pour un séminaire de travail sur un temps conséquent avant l'été nous paraît nécessaire.

S'agissant du budget, nous constatons une baisse globale de 172k €. Elle provient essentiellement de la baisse des subventions de l'ANS et des collectivités locales (près de 550k€) pour lesquelles nous connaissons les difficultés et ne doutons pas de leur soutien. Nous les en remercions encore.

Bien que les dépenses pour l'activité sportive soient plutôt préservées dans l'ensemble, ce sont les AS qui une fois encore vont devoir équilibrer le budget en augmentant leur participation financière (environ 900k €).

Sur la masse salariale dans le document de présentation budgétaire, nous relevons que dans les hypothèses retenues pour le budget 2025-2026, seuls trois DNA partant en retraite seront remplacés. Or, trois DNA ont quitté la structure au cours des deux dernières saisons laissant une surcharge de travail aux DNA toujours en place. Elles et ils ont dû, et doivent encore prendre en charge leurs dossiers sportifs dont les services et les AS ont éminemment besoin. La responsable des ressources humaines ne serait pas remplacée alors que le suivi RH est souvent questionné dans les services comme au siège. Et même si ce n'est pas de la responsabilité directe de l'UNSS, le suivi du recrutement des cadres en territoires et les

relations humaines au sein des services entre personnels de l'Éducation nationale et de droit privé mérite qu'on y porte une attention particulière, pour le bien de l'UNSS et celui de tous et toutes. Enfin, en dehors du licenciement d'O. GIRAUT, nous ne voyons pas de réponse à la pétition du SNEP-FSU, qui a recueilli plus de 10000 signatures, sur le départ et le remplacement des plus proches collaborateurs et collaboratrices qu'il avait recrutés. C'est un point qu'il conviendra de traiter sérieusement et rapidement avec le directeur et le ministère afin de réorienter la politique de l'UNSS vers des choix sportifs et budgétaires répondant aux missions et objectifs du service public du sport scolaire.

D'autre part, nous sommes toujours en attente d'une augmentation de la subvention du ministère de l'Éducation nationale qui stagne à 3,8M € depuis 2018 (dont près de 1,3M € sont destinés à la rémunération des DNA). Vous nous répondez régulièrement qu'elle ne peut pas évoluer car les engagements sont pluriannuels. Nous vous remercions de nous préciser la période d'engagement actuelle, dont nous avons sans doute oublié l'information qui nous aurait été faite, et la prochaine à venir.

Concernant les ajustements du règlement fédéral prévus pour 2025-2026, il reste deux angles morts dont le groupe de pilotage n'a pas eu l'occasion ou le temps de débattre mais qui sont pourtant primordiaux pour anticiper la rentrée de septembre : les conventions inter-AS pour les rencontres UNSS et la révision de certaines fiches sport et artistiques dont les épreuves et les compositions d'équipe ne sont pas adaptées avec les réalités de terrain. Les CMN doivent rendre leurs copies avant la rentrée pour éviter les écueils constatés cette année.

Nous vous remercions des réponses apportées aux questions diverses déposées. Néanmoins, nous souhaitons revenir sur certaines qui attendent des compléments d'informations ou appellent à discussion. Quelques exemples : la date et la thématique de la JNSS, les voyages d'AS et les conventions inter-AS pour les rencontres. Nous y reviendrons en fin de séance si vous le voulez bien.

Pour conclure et à la demande de nos responsables syndicaux académiques réunis la semaine dernière, nous adressons un message au nouveau Directeur de l'UNSS :

« Le SNEP-FSU, les enseignants d'EPS, animateurs et animatrices d'AS, coordonnateurs et coordonnatrices de district et cadres UNSS ont des attentes fortes sur votre action et sur les engagements que vous prendrez pour l'UNSS. Nous y serons particulièrement vigilants.

La dynamique doit être relancée, le nombre de rencontres à destination du plus grand nombre de nos licenciés doit être renforcé, les alternatives à l'accord cadre transport délétère doivent aboutir au plus vite. Enfin, elles et ils ont besoin que vous leur redonniez confiance. Elles et ils sont prêts à relever ce défi, ensemble à vos côtés, dans l'intérêt de la structure, de tous ses acteurs et actrices et bien évidemment dans celui des élèves ».

Madame Léa CARRUGE, représentant le FNEC FP-FO :

Pour la FNEC FP-FO, la revendication centrale de ces derniers mois est malheureusement de l'argent pour l'école, pas pour la guerre. Dans ce conseil d'administration, nous disons de l'argent pour le sport scolaire, pas pour la guerre.

Le mouvement syndical est un élément central de la défense des travailleurs contre les conséquences de la guerre et de l'exploitation. Comme syndicat de l'enseignement, nous sommes avec nos élèves, nos étudiants ou nos collègues qui manifestent leur indignation face aux destructions et aux massacres dans la bande de Gaza.

Mercredi 28 mai, et aujourd'hui encore, les personnels ont répondu à l'appel intersyndical national FO, FSU, CGT et SUD en soutien à notre collègue suspendue du lycée de Sens pour avoir accepté une minute de silence en hommage aux victimes palestiniennes.

Nous dénonçons le budget 2025 et les annonces des 40 à 50 milliards de coupes supplémentaires dans le budget 2026 ! Un traitement de choc contre la Sécurité sociale et les services publics, alors que les

patrons continuent de se gaver de centaines de milliards d'aides et d'exonérations de cotisations sociales !

Au sujet de la masse salariale de l'UNSS, la FNEC FP-FO exige que tous les recrutements respectent les accords internes et s'oppose au développement de contrats d'alternants. Les salariés de l'UNSS sont, comme les fonctionnaires, victimes des choix budgétaires, en particulier du gel du point d'indice. Ils sont en attente d'une date pour les NAO 2024.

Nous nous interrogeons sur le non-remplacement de la responsable des ressources humaines.

La FNEC FP-FO rappelle l'importance du maintien de l'assurance auto-mission pour permettre aux coordonnateurs, aux salariés et directeurs de se déplacer dans de bonnes conditions sur les lieux de compétition.

La baisse de la subvention de l'Etat après le maintien des dernières années malgré l'inflation, la baisse des aides de l'ANS et des collectivités territoriales, le maintien de la politique de développement du mécénat n'aboutira qu'à entraver le développement du sport scolaire. Pour toutes ces raisons, la FNEC FP-FO n'accepte pas le projet de budget 2025/26.

Réponses aux déclarations liminaires

Monsieur Jean HUBAC rejoint ce qui a été dit en remerciant les collectivités pour leurs subventions. Toutefois, le montant de leurs contributions est en baisse, et, à l'inverse, les déclarations liminaires appellent l'État à augmenter la sienne. Le contexte budgétaire national est marqué par une réduction générale des crédits. Il n'a jamais été envisagé de diminuer la subvention, mais une augmentation n'est pas envisageable à ce stade.

Monsieur HUBAC explique que l'État a un engagement de moyens, mais que celui-ci ne repose pas sur des engagements pluriannuels. Il existe bien une convention pluriannuelle d'objectifs d'une durée de 3 ans, dont une est en cours jusqu'en 2026, mais rien n'empêche que le montant de la subvention soit ajusté en cours d'exercice (à la hausse ou à la baisse), car c'est de toute façon conditionné à la disponibilité des crédits dans la loi de finances. L'engagement de moyens est davantage une sorte de contrat moral tacite : « tant qu'on peut, on maintient la subvention à cette hauteur-là ».

Concernant les tests à l'entrée en 6^{ème}, **Monsieur HUBAC** indique qu'il existe une volonté de généraliser leurs mises à disposition, mais qu'il n'est pas obligatoire de les mettre en œuvre. L'obligation porte uniquement sur leur mise à disposition de l'ensemble des professeurs d'EPS. L'ambition du ministère est que le plus grand nombre d'enseignants d'EPS s'en saisissent. Ces tests ont pour objectif de mieux orienter les élèves vers certains menus spécifiques d'AS, en fonction des résultats obtenus, sans pour autant que cela remplace l'évaluation continue réalisée par les enseignants ni dénature l'ambition de l'EPS, qui dépasse largement le cadre de ces tests. Ces outils constituent avant tout un instrument complémentaire, étalonné par la DEPP, permettant de positionner les élèves, ce qui doit ensuite favoriser une réflexion collective au sein des équipes pédagogiques et un dialogue avec les familles, afin de répondre au mieux aux fragilités qui auraient pu être révélées. Enfin, les analyses de la DEPP confirment l'existence d'une corrélation entre l'origine sociale, les résultats scolaires (en français et en mathématiques) et les capacités physiques. Cela tend aussi à légitimer le fait que les nouveaux dispositifs, comme les 2 heures de sport en plus au collège, bénéficieront beaucoup à des publics qui sont globalement, même s'il y a des exceptions, plutôt défavorisés.

Monsieur Jean-Marc SERFATY ajoute qu'il est possible d'aborder la question sous un autre angle. La désignation d'un administrateur de l'Etat à la direction de l'UNSS offre l'opportunité d'un dialogue régulier avec les recteurs et une capacité d'évaluation du système éducatif développée qui lui permettra de voir avec les territoires comment mieux rendre ce service public si souvent évoqué. L'UNSS, association indépendante et non service de l'Éducation nationale, doit réfléchir à son fonctionnement et son

positionnement propres, tout en tenant compte des différents regards portés sur elle : ceux du ministère des Sports, des fédérations sportives et des collectivités territoriales.

L'UNSS n'a pas vocation à organiser le système éducatif, mais à y contribuer activement afin de favoriser la réussite des élèves. À ce titre, les évolutions du baccalauréat et des voies générale et professionnelle appellent une réflexion sur l'adaptation de l'offre de l'UNSS, notamment pour les lycées professionnels, actuellement moins bien intégrés dans le dispositif. Ces éléments feront partie de l'évaluation interne qu'il conduira dans le mois à venir afin de proposer des orientations adaptées. Il ne formule pas d'annonce particulière à ce stade, souhaitant attendre les résultats de cette évaluation avant toute décision. Il distingue par ailleurs le rôle de la direction de l'UNSS, centrée sur les politiques sportives éducatives, de toute prise de position politique nationale, qui ne relève pas de sa mission.

Il conclut en affirmant sa volonté d'apporter, en tant qu'administrateur de l'État, un regard neuf et constructif sur le fonctionnement de l'UNSS, mais pas immédiatement centré sur des objets de technicité, qui viendront naturellement plus tard. Sa démarche s'inscrit dans un état d'esprit positif et collectif, avec pour objectif commun de rendre le meilleur service possible aux élèves.

II. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 17 janvier 2025

Monsieur Jean HUBAC souhaite que les modalités de compte rendu des instances soient allégées, plus proches d'un relevé de conclusion que d'un verbatim.

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 17 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.
Pour : 20.

III. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 5 mai 2025

Il est relevé que le procès-verbal du Conseil d'administration du 5 mai 2025 apparaît relativement laconique. Il est demandé d'ajouter :

- À la phrase : « *À l'issue des auditions, les membres du CA ont émis un avis positif sur la capacité de chaque candidat à diriger l'UNSS* », la mention : « *dont deux pour lesquels des réserves ont été émises* » ;
- À la phrase : « *Les quatre candidatures seront donc transmises à la ministre d'État* », la mention : « *avec les réserves ci-dessus* ».

Ces ajouts sont jugés importants, car ils évitent de laisser entendre qu'aucune observation particulière n'avait été formulée avant la décision de la Ministre.

Monsieur Jean HUBAC accepte.

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 5 mai 2025 avec ces modifications est approuvé à l'unanimité.

Pour : 20.

IV. Présentation budgétaire 2025-2026

Madame Marie-Céline COURTET, Directrice administrative, financière, juridique et RH de l'UNSS, indique que la DGESCO a participé à la construction du budget via la corédaction d'une lettre de cadrage. Pour cet exercice, des objectifs-cibles ont été fixés pour chaque académie, assortis d'un objectif global de

résultat équilibré, voire excédentaire, afin de permettre la reconstitution progressive des réserves de l'UNSS.

Trente réunions de construction budgétaire (une par académie) se sont tenues dans un calendrier resserré (mars-avril 2025), afin d'élaborer à la fois un budget d'exploitation et un budget d'investissement. Le budget présenté est équilibré et intègre une réserve d'aléas de 337 000 €. Celle-ci est destinée à anticiper les incertitudes qui pourraient survenir au cours de l'exercice. À la demande des administrateurs, le budget d'exploitation a été divisé entre les services d'un côté, et la Direction nationale de l'autre. S'agissant du résultat, des « vases communicants » entre ces deux groupes existent, notamment en ce qui concerne les recettes issues des cotisations, c'est-à-dire des affiliations et des contrats : la Direction nationale perçoit les cotisations, et alimente ensuite les services.

Produits

Madame COURTET présente les grandes familles de produits composant le budget :

- Subventions :
 - La subvention nationale versée par le ministère qui est maintenue.
 - La subvention de l'ANS, évaluée à environ 780 000 €, versée dans le cadre du contrat de développement piloté par la Direction nationale. Cette estimation pourrait être légèrement surévaluée.
 - Les subventions territoriales, également susceptibles d'être un peu surévaluées, mais pour lesquelles une confiance est accordée aux services compte tenu de leur connaissance de leurs capacités à aller chercher ces financements.
- Licences :

Les recettes liées aux licences s'élèvent à environ 15 millions d'euros, comprenant les affiliations et les contrats. Ce poste intègre également 800 000 € de gratuités partielles, enregistrées à la fois en produits et en charges, traduisant un mécanisme de solidarité interne de l'UNSS en plus du fonds de solidarité de 60 000 €.

- Partenariats et produits divers :

Les recettes issues des partenariats et produits divers représentent environ 950 000 €, incluant du mécénat, mais à un niveau inférieur à celui visé lors de l'exercice précédent.

- Contribution des AS :

8 millions d'euros proviennent de la participation des AS aux compétitions (forfait à 52€ jour) et des mutualisations de transport effectuées au niveau local, principalement pour les déplacements des districts et des départements.

Monsieur Jean HUBAC demande la raison pour laquelle il reste 31 000 € au niveau des services dans la ligne des licences.

Madame COURTET répond qu'il y a des services qui perçoivent des subventions de collectivités, qu'ils reversent ensuite, notamment pour les transports. Il s'agit d'une « entrée-sortie ».

Charges

Madame COURTET présente les grandes familles de charges composant le budget.

Les deux-tiers des dépenses concernent les services (23 millions d'euros), et un tiers la Direction nationale (13 millions d'euros).

Sur les dépenses des services, environ 17 millions sont consacrés à l'hébergement, aux transports et aux aides pour ces derniers. Ces enjeux sont ceux sur lesquels il faut travailler.

Sur les dépenses de la Direction nationale, ce sont deux autres enjeux :

- La masse salariale ;
- Les aides aux AS, qui représentent 1 million d'euros et sont pour le financement des Championnats de France et des championnats inter-académiques, reversés via les services régionaux, ainsi que 800 000 € au titre des gratuités partielles précédemment évoquées.

Les administrateurs ont souhaité obtenir une ventilation du coût moyen par licencié, en fonction du niveau d'exploitation. Cette démarche, initiée en 2023, avait été jugée pertinente et est reconduite cette année.

Pour cette année (calcul fondé sur le nombre de licenciés de l'exercice précédent), le coût moyen par licencié s'établit à :

- 8,60 € au niveau du district,
- 13,20 € au niveau départemental ;
- 16 € au niveau académique,
- 208 € au niveau national,
- 3 700 € au niveau international.

Cette progression s'explique principalement par les coûts de transport, qui augmentent avec la distance pour se rendre aux compétitions. Néanmoins, le coût de 8,60 € au niveau du district demeure relativement modéré.

En prenant également en compte les produits, le coût net ressort à 2,32 € au niveau départemental contre 4,32 € au niveau du district, en raison notamment des subventions départementales inexistantes au niveau des districts.

A la demande de **Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant d'EPS, animateur d'AS, élu des AS (académie de Rennes)**, il est précisé qu'il y a peu de subvention au niveau de la mairie, mais plus au niveau du département.

Monsieur Jean HUBAC demande, au coût par tête, le nombre de licenciés qui participent à une rencontre départementale pour un licencié qui participe à une compétition internationale.

Madame COURTET répond environ 1 000.

Il est relevé que plusieurs administrateurs indiquent être réticents à continuer à faire de l'international, ces rencontres concernant un nombre restreint d'élèves, contrairement aux compétitions locales.

Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale du SNEP-FSU, rappelle toutefois que les compétitions internationales s'étendent sur une durée plus longue (une semaine contre une journée).

Madame COURTET précise que ces données sont à interpréter avec prudence : si le montant des charges est précisément connu, le nombre de licenciés peut varier d'une année sur l'autre. Ces éléments offrent néanmoins un éclairage utile sur l'évolution des équilibres financiers par rapport aux exercices précédents.

Transports

Madame COURTET rappelle que l'UNSS est un pouvoir adjudicateur.

La Direction nationale travaille avec deux services n'ayant pas l'accord-cadre sur leur territoire à une expérimentation d'une version de ce dernier au niveau des districts. Les travaux se poursuivent depuis presque un an.

Par ailleurs, un changement de stratégie a été opéré dans certains services, qui versent désormais des aides aux AS.

Dans les charges, cela se traduit par :

- Les transports collectifs, payés directement aux transporteurs (classe 62) ;
- Les aides aux AS, versées directement à ces dernières (classe 65).

Certaines AS, sans harmonisation nationale, abondent les comptes de l'UNSS à travers la mutualisation des transports.

Le coût global des transports s'élève à 12 millions d'euros pour l'ensemble de l'UNSS, avec des écarts importants entre les territoires.

Madame Mélanie PELTIER, enseignante d'EPS, animatrice d'AS, élue des AS (académie de Versailles), remarque que, pour contourner l'accord-cadre, de nombreuses AS ne versent plus aux districts, gardent les fonds dans leurs propres comptes et font facturer les transports à leur nom. Les mutualisations de transport devraient donc diminuer.

Madame COURTET répond qu'il est encore trop tôt pour mesurer cet effet : le triptyque mutualisation/accord-cadre/aides aux AS reste mouvant. En charges directes, le transport représente environ 16 millions d'euros sur 37 millions d'euros de budget, et, malgré son importance, les règles doivent être respectées.

Championnats de France

Madame COURTET explique qu'en 2023, les dépenses prévues pour les Championnats de France ont été augmentées, car le coût de l'hébergement-restauration et des navettes locales n'était pas couvert par les participations versées par les AS pour l'ensemble de la structure. Ces données restent basées sur le réalisé 2023-2024. Il y a eu un changement de règlement fédéral, entraînant une baisse du nombre de rencontres et donc une légère diminution des participations. Le forfait de 52 € par jour permet à l'UNSS de dégager environ 3,5 millions d'euros. Il couvre l'hébergement-restauration soumis à la TVA, que l'UNSS est obligée de traiter pour des raisons réglementaires et de prorata de TVA. Cela représente environ 3,63 millions d'euros de dépenses sur ces postes, à mettre en face des produits que l'UNSS perçoit.

Madame COURTET propose toutefois de réfléchir à faire évoluer le forfait de 52 € par jour, car les charges des CF comme les transports collectifs, les transports individuels (membres de CMN, par exemple), les autres frais et les indemnités kilométriques atteignent près de 1,9 million d'euros.

Monsieur Emmanuel LESNÉ explique qu'on lui a signalé que des forfaits supérieurs à 52 € avaient été demandés à des AS, atteignant parfois 60 € par jour pour l'hébergement-restauration. L'hypothèse évoquée est que le coût des navettes aurait été intégré.

Monsieur Cédric HAYERE, Directeur des Sports de l'UNSS, répond que la convocation aux Championnats de France distingue deux prestations :

- L'hébergement-restauration, fixé à 52 €, pouvant monter à 53 € ou 54 € lorsqu'il y a des AS ultramarines, celles-ci payant un demi-tarif, compensé par les autres AS ;

- Le coût des navettes, désormais facturable aux AS non-autonomes selon le nouveau règlement fédéral.

Ce coût supplémentaire varie entre 5 et 10 € par jour et par personne, selon le Championnat de France et le service organisateur.

En additionnant ces deux éléments, le forfait total (AS ultramarines et navettes pour AS non-autonomes) peut effectivement atteindre 60 € à 64 € par jour.

Monsieur LESNÉ indique que ce point n'avait pas été discuté au moment de l'augmentation du forfait. Mais **Madame Nathalie FRANÇOIS** rappelle qu'elle avait posé la question et précise que cela faisait partie du règlement fédéral.

Un autre administrateur demande la raison pour laquelle ces navettes payantes ne font pas partie du forfait de 52 €.

Monsieur HAYERE répond qu'aujourd'hui, la participation de 52 € par jour n'est pas suffisante pour couvrir l'hébergement-restauration dans certains territoires. Il faut donc bien trouver un moyen de couvrir en plus le transport des AS.

Madame COURTEL reprend en disant qu'une des solutions serait d'indexer tous les ans le montant du forfait de 52 € sur l'inflation.

Madame Mélanie PELTIER fait part de la nécessité de travailler sur les minibus, car si les établissements peuvent prêter des minibus aux AS pour se rendre aux Championnats de France, cela fait baisser le budget de participation aux Championnats de France pour les AS.

Madame Stéphanie GUTTIEREZ, Adjointe au sous-directeur de l'action éducative de la DGESCO, répond qu'il y a deux problèmes : la mise à disposition du véhicule et le fait que ce soit un enseignant qui conduise alors que cela ne rentre absolument pas dans ses missions.

Masse salariale

Madame COURTEL indique qu'à la Direction nationale entre l'exercice 2020-2021 et le budget à venir, il y a eu une augmentation de 8 % des effectifs et une hausse de 8 % de la masse salariale. Dans les services, sur la même période, il y a eu une hausse de 12 % des effectifs et une hausse de la masse salariale de 35 %.

Cette dernière hausse s'explique par trois raisons principales :

- L'évolution du point d'indice des fonctionnaires ;
- Un accord interne d'entreprise entraînant une hausse automatique liée à l'ancienneté ;
- L'accord de branche (Convention Collective Nationale du Sport - CCNS), qui prévoit 1 % d'augmentation tous les deux ans.

À chaque progression d'un salarié à l'UNSS, cela représente une augmentation mécanique d'environ 100 000 € par an, uniquement liée à l'application des règles d'ancienneté. Ces évolutions constituent donc une contrainte importante sur les finances de l'UNSS.

À la Direction nationale, un outil de pilotage de la masse salariale a été mis en place pour le suivi budgétaire. Les résultats sont très précis : le décalage entre le réalisé de l'année ajouté aux prévisions des mois de juin, de juillet et d'août et la prévision globale n'est que de 14 000 € sur 8,7 millions d'euros. Cet outil a été réutilisé pour la préparation du budget de l'année en cours.

Par ailleurs, dans les services, tous les départs sont remplacés. En revanche, à la Direction nationale, une évaluation est en cours afin d'analyser certains postes et de faire évoluer l'organisation. Elle précise que si les remplacements se faisaient poste pour poste, la masse salariale continuerait d'augmenter.

Madame Mélanie PELTIER demande où apparaît le fait que le non-replacement de certains collaborateurs de la Direction nationale a été compensé par le recours à des cabinets privés.

Madame COURTET répond qu'il ne s'agit pas de masse salariale, mais de dépenses enregistrées en classe 62. Elle n'a pas le comparatif avec l'année précédente, mais s'engage à le communiquer lors de l'Assemblée Générale. Il n'y a pas de hausse, ça c'est certain, et même plutôt une baisse.

Madame PELTIER indique qu'il y avait eu une forte hausse de ces dépenses il y a quelques années.

Madame COURTET répond que cette année, il n'y a pas de hausse significative. Par exemple, le contrat de l'agence de communication n'a pas été renouvelé.

Madame Nathalie FRANÇOIS rappelle qu'il est essentiel qu'il y ait des Directeurs Nationaux Adjoints pour s'occuper du volet sportif, mais estime qu'il y a des doublons de prestataires externes/collaborateurs de la Direction nationale sur un même dossier et demande s'il faut absolument les maintenir.

Madame COURTET répond que pour certaines tâches, le recours à un prestataire externe est indispensable, citant notamment le Commissaire aux Comptes. Elle prend aussi l'exemple du poste de responsable RH, non-renouvelé, qui représentait un coût de l'ordre de 100 000 € par an. Désormais, cette fonction est assurée par une collaboratrice plus jeune, en lien avec elle-même et un prestataire de paie (prestation depuis 2021). Ce choix s'explique aussi par les difficultés rencontrées par le passé sur des sujets RH, ayant entraîné des amendes pour l'UNSS. Elle conclut en rappelant que, dans un contexte de hausse de la masse salariale et de budget contraint, des efforts doivent être partagés par tous, y compris la Direction nationale.

Concernant le départ de l'ancienne Responsable Achats, elle précise qu'un remplacement est indispensable, le poste nécessitant une expertise en commande publique, notamment pour le volet transports. Si nous devions envisager de lancer un accord cadre transport au niveau de chaque district, il faut compter plusieurs personnes. En effet, une expérimentation a été menée dans 2 départements, et il faut un an de travail avant de confirmer aux titulaires le marché.

Communication :

Madame COURTET indique que, pour les charges, le réalisé 2023-2024 s'élève à 460 000 €, dont 288 000 € pour TILDER. Cette année, le budget prévoit 139 000 € pour l'ensemble de la structure. Ce montant comprend les abonnements à Canva, les prestations de photographie, les abonnements à des revues professionnelles, ainsi que les frais liés au site Internet. Les demandes des administrateurs ont été entendues, notamment celles concernant TILDER.

Les produits :

Les subventions des collectivités sont en tendance à la baisse, même s'il est encore trop tôt pour confirmer cette évolution. Lorsque la subvention n'est pas diminuée, elle est parfois remplacée par des contraintes occasionnant des charges supplémentaires, comme le recours à un fournisseur imposé.

Il existe une tendance à la baisse d'environ 500 000 €, soit 7 à 8 %, tout en précisant que ces chiffres reposent encore sur les ressentis des services. L'objectif reste de faire mieux avec un peu moins.

Madame Isabelle ESPINOSA, Vice-Présidente du Conseil Départemental du Tarn, représentant l'ADF, s'interroge sur le principe du « pot commun », précisant qu'elle ne souhaiterait pas que la subvention accordée au service du Tarn, par exemple, soit intégrée à une enveloppe globale et ensuite redistribuée à d'autres territoires moins proactifs dans le développement du sport scolaire. Elle indique qu'il y a une baisse de l'ordre de 6,7% dans le Tarn, mais il y a d'autres accompagnements, notamment avec l'éventuel achat d'une arche qui sera partagée entre la collectivité et l'UNSS. Elle demande

également le prix de la licence individuelle car dans le département du Tarn, il y a un chèque sport de 20 € et il resterait un reste à charge pour les familles de l'ordre de 3 €.

Monsieur Jean HUBAC répond qu'il faut être très clair : chaque euro versé par le conseil départemental du Tarn doit bénéficier aux élèves scolarisés dans ce département, sans aucune ambiguïté.

Madame COURTET complète en indiquant que, dans toutes les conventions signées entre les collectivités et l'UNSS et relues par le service juridique de l'UNSS, un article précise que les sommes versées doivent être dépensées localement, conformément à l'objet de la convention. Une subvention ne finance jamais un projet à 100 % : par exemple et à titre illustratif, pour 100 € versés par une collectivité, l'UNSS dépense de l'ordre de 200 € pour ledit projet. Il n'y a donc pas risque qu'un financement défini contractuellement pour un service soit utilisé par un autre.

Madame COURTET explique transmettre à toutes les académies et les services les charges prises en charge par la Direction nationale au bénéfice dudit service ou de l'académie.

Madame Isabelle ESPINOSA remercie pour cette explication.

Mécénat/partenariat :

Une baisse du mécénat et des partenariats est constatée entre le budget 2024-2025 et le budget 2025-2026. Les partenariats peuvent prendre la forme de produits, comme avec Intersport, ou de financements directs, comme avec la MGEN. Concernant la MAIF, les discussions sont encore en cours, il n'est donc pas encore possible de déterminer s'il s'agira d'un partenariat ou d'un mécénat. L'UNSS a récemment reçu le rescrit fiscal de Bercy précisant les ratios entre mécénat et partenariats autorisés. Dans les services, quelques partenariats et mécènes existent déjà, mais le mécénat doit être centralisé à Paris, car il nécessite une déclaration fiscale spécifique.

Investissement :

À propos des investissements, **Madame COURTET** indique que les besoins identifiés en investissement portent sur les véhicules, le matériel informatique, les logiciels, le matériel sportif et le mobilier de bureau, pour un montant total de 800 000 €. Elle propose, comme l'année dernière, de prioriser les achats de matériel informatique, de logiciels et d'équipements de bureau. Il est parfois possible de réaliser un effort supplémentaire, notamment lorsque les investissements sont subventionnés, par exemple pour les véhicules ou le matériel sportif, car cela permet derrière de limiter d'autres charges. Il est alors proposé de fixer une enveloppe d'investissement de 500 000 €, afin de maintenir une dotation aux amortissements équivalente à celle des exercices précédents.

Monsieur Emmanuel LESNÉ a des questions en lien avec la note explicative envoyée avant le CA, et notamment l'augmentation prévue de la participation des AS (4,1 %) qui a été calculée.

Monsieur Paul DE KEERLE, Responsable Finances, répond que l'augmentation de 4,1 % de la participation des AS s'explique par la méthode de construction budgétaire. En effet, le budget 2025-2026 a été établi à partir des réalisés 2023-2024 et 2024-2025. En outre, il y a une estimation des gratuités partielles. Comme les montants ont été capés dans le cadre des cotisations, il y a une hausse artificielle dans le budget (en charges et en produits). Il rappelle qu'il existe des « pertes » dans ces derniers, avec par exemple le nombre de participants aux Championnats de France qui, en raison des aléas (désistement d'une AS au dernier moment, par exemple) est toujours inférieur à celui prévu dans le budget. Il y a d'autres exemples de ces « pertes », qui peuvent expliquer la variation constatée.

Madame Nathalie FRANÇOIS indique que la hausse est plutôt dans les mutualisations transport.

Monsieur DE KEERLE indique qu'il y a une hausse mais qu'il faut regarder les produits de mutualisation en lien avec les aides qui sont ensuite reversées. Mais le net est stable. Les données sont remontées par les directeurs de services.

Madame COURTET indique que dans le projet de budget, il n'y a pas d'hypothèse d'augmentation des cotisations. Les produits liés aux mutualisations transport sont liés à des règles locales, notamment en lien avec l'activité maintenue au niveau local.

Les administrateurs représentant des élus des AS s'interrogent sur le montant des affiliations pour les AS de l'AEFE. Ils rappellent qu'il était indiqué dans le budget 2024-2025 de faire passer le montant de 100 € à 300 €, avant qu'il soit dit que c'était en fait à négocier. Dans les faits, les AS de l'AEFE ont payé 100 € en 2024-2025. Le budget 2025-2026 prévoit à nouveau un montant de 300 € et demande si le même scénario pourrait se reproduire, entraînant un manque à gagner dans les recettes.

Madame COURTET indique avoir repris les éléments de l'Assemblée 2024 pour préparer le budget 2025-2026 et précise qu'il faut aussi s'interroger sur les frais bancaires pour ces virements internationaux.

Monsieur Jean HUBAC précise qu'il n'est pas possible d'imposer une augmentation unilatérale du contrat d'affiliation pour les AS de l'AEFE et qu'un contact doit être pris avec eux.

Monsieur Christophe LUCZAK, Directeur National Adjoint, indique qu'un avenant a été signé en septembre 2024, confirmant le montant de 100 €, après un passage de 80 à 100 € en 2022.

Monsieur HUBAC conclut qu'il convient de reprendre contact avec l'AEFE d'ici l'AG, afin d'examiner la faisabilité d'une augmentation à 300 € pour le budget 2025-2026.

Monsieur HUBAC rappelle que le budget n'est pas soumis au vote pour approbation à ce stade, mais qu'il s'agit de valider sa présentation, sous réserve des ajustements évoqués concernant l'AEFE, lors de l'Assemblée Générale prévue début juillet 2025.

La présentation budgétaire lors de l'Assemblée Générale prévue en juillet 2025 avec l'ajustement lié à l'AEFE est approuvée.

Monsieur Emmanuel LESNÉ demande ce que signifie les reprises de provision.

Monsieur DE KEERLE explique que ces éléments sont en lien avec les dotations aux amortissements ou lorsque le risque se concrétise, il convient de reprendre la provision par une dépense d'investissement au compte sur lequel la provision a été constituée et par une recette de la section de fonctionnement. Cette présentation permet de présenter des comptes plus réguliers.

Puisqu'il n'y a pas d'autres questions, **Monsieur Jean HUBAC** propose de voter la possibilité de présenter ce budget à l'Assemblée générale du 1^{er} juillet 2025.

Pour : 12 ;

Contre : 0 ;

Abstentions : 8.

V. Information : Suivi budgétaire 2024-2025

Madame Marie-Céline COURTET présente le suivi budgétaire de l'exercice en cours. Elle précise qu'un suivi mensuel est effectué, permettant de traiter les opérations de saisie réalisées par les secrétaires-comptables dans les territoires. La régularité du suivi est assurée, mais l'exhaustivité reste à nuancer, les niveaux de saisie n'étant pas homogènes d'un territoire à l'autre. Concernant la masse

salariale, le décalage entre le réalisé et le prévisionnel est de seulement 0,1 %, ce qui traduit une bonne maîtrise.

La projection globale demeure toutefois légèrement déficitaire, en raison de dépenses non-prévues (l'automission, par exemple) et de recettes non-réalisées (450 000 € en tout), si on considère les informations remontées par les territoires. Mais il est possible de rattraper ce résultat avec des actions qui sont moins et pas faites. Cela interroge aussi sur le modèle économique de l'UNSS.

Dans les recettes, nous aurons une baisse sur les cotisations de l'ordre de 100 000 euros liés au soutien à Mayotte. Ce point a été voté lors de l'Assemblée générale du 11 février 2025.

D'un point de vue trésorerie, nous avons un suivi depuis décembre 2025 au quotidien. Cela nous permet de mieux gérer notre trésorerie, de la placer sur des livrets qui permettent de générer des intérêts annuellement. C'est un nouvel outil de pilotage qui permet de comprendre aussi que l'activité financière de l'UNSS n'est pas cyclique et qu'elle est corrélée à l'activité sportive. Il est important pour limiter les tensions de trésorerie d'avancer les prélèvements des cotisations de fins de mois en début de mois. C'est ce qui sera réalisé lors de la prochaine saison. Il convient également d'améliorer, et cela a été le cas pour les grosses subventions, le calendrier de paiement.

Les rejets sont les prélèvements qui n'ont pas été exécutés pour différentes raisons auprès des associations sportives (changement de compte, provision, ...). Nous traçons les AS concernées. Il y a en proportion autant d'AS du privé et du public qui présentent des rejets. Il y a une légère augmentation du nombre d'AS qui sont dorénavant en rejet (50 sur 9300 AS, ce qui n'est pas significatif). Il convient également de rapprocher ces éléments des modalités de prépaiement. A noter que nous recouvrons les dettes les plus anciennes. Et avant de verser une aide aux AS, une vérification est faite pour s'assurer qu'elle n'a pas de dette. Le cas échéant, nous ne versons pas l'aide et nous diminuons d'autant la dette.

À propos des prépaitements, **Madame COURTET** explique qu'il faudrait les arrêter et à tout le moins les limiter au maximum, car c'est un travail chronophage pour les Services régionaux et qu'il y a un risque d'impayé pour l'UNSS : les chèques ne sont pas encaissés, par exemple. Elle ajoute qu'il y a eu un vrai travail pour identifier les sommes dues par les AS à l'UNSS, mais que l'enjeu est désormais de les recouvrir au maximum.

À propos d'OPUSS, **Madame COURTET** indique que, suite à la cyberattaque de mars 2025, des démarches ont été réalisées pour qu'il ne soit désormais plus possible d'effectuer de « scraping », technique utilisée lors de cette attaque. Dans le cadre du renforcement de la sécurité, les comptes non-nominatifs ont été supprimés, et qu'il n'est plus possible d'en créer grâce à une authentification renforcée. Une double authentification devra également être mise en place, selon un calendrier à définir. Elle ajoute qu'une surveillance du niveau d'activité est désormais assurée avec l'éditeur d'OPUSS. Enfin, des actions de formation et de sensibilisation sont engagées : les premiers réflexes anti-phishing commencent à apparaître parmi les personnels, et les secrétaires comptables seront formés à identifier les tentatives de phishing bancaire. Ces travaux ont pour objectif d'amplifier la qualité et la confiance des licenciés et des membres de l'UNSS dans les outils informatiques.

Monsieur Jean HUBAC demande s'il y a d'autres questions. Il remercie vivement pour la présentation qui permet d'identifier la trajectoire budgétaire même s'il n'est pas certain qu'*a priori* elle ne dévie pas de ce qui était prévu.

VI. Information : Assurances

Monsieur Camille JACQUES, Responsable national du SNEP/FSU, secteur sport scolaire, pose le contexte : il y a un groupe de travail sur les assurances qui a commencé en début d'année et qui comprend des représentants des instances. Son objectif est de réfléchir et d'émettre des propositions visant à

simplifier les démarches administratives et financières pour les AS tout en conservant un degré de couverture performant.

La MAIF a d'abord refusé de donner cette sinistralité sans un mandat express des AS. Nous avons fait 2 vagues de demande de mandat auprès des présidents des AS, afin d'obtenir en leur nom auprès de la MAIF leur sinistralité anonymée. Nous avons eu environ 1400 réponses sur 8000 AS concernées par l'assurance de la MAIF. C'est encore trop léger pour avoir des assureurs qui se positionneraient lors d'un appel d'offres. Seules les AS qui n'ont pas répondu à la demande du mandat sont relancées. La forme du mandat a été définie par le groupe de travail et validée par la MAIF pour être conforme à leur attente.

Monsieur Charles FERREIRA, administrateur du CNOSF, Président de la F.F. de Danse, représentant le CNOSF, indique que vu la sinistralité de la MAIF, il serait intéressant de faire un appel d'offre pour réduire les coûts et être mieux assurés. Il précise aussi le modèle fédéral pour avoir une politique assurantielle harmonisée quel que soit le type de rencontre, pour chaque licencié (en responsabilité civile et en individuelle accident). Il indique aussi qu'il y a une frilosité des assureurs à assurer les fédérations sportives. Il indique qu'il pourrait y avoir un remboursement partiel de prime si la sinistralité est moindre.

Monsieur Paul DE KEERLE précise que la difficulté réside dans la disparité des contrats d'assurance pris par chaque AS qui ne permet pas une comparaison régulière.

Monsieur Emmanuel LESNÉ reprend l'information d'environ 1400 mandat reçus et demande s'il y a un seuil significatif pour permettre de faire l'appel d'offres. Monsieur LESNÉ précise que certains chefs d'établissement sont réticents à donner ces mandats.

Madame COURTET précise que nous aimerais avoir 3000 réponses pour avoir des données plus certaines. Elle rappelle que les sinistralités sont anonymes, c'est-à-dire de déterminer le nombre de dommages et ce que cela a couté à la MAIF.

Madame Vanessa HORESNYI, Principale du Collège Jean Baptiste Poquelin, Paris 1^{er}, précise qu'en tant que chef d'établissement, le travail de préparation du mandat a été réalisé par les équipes EPS. Elle n'avait plus que le tampon à mettre. Cela ne demandait pas de travail important pour elle et permet d'avoir une information certaine. Elle précise que la majorité des chefs d'établissement est favorable au développement du sport scolaire.

Monsieur LESNÉ demande si le courrier indique bien la nature de la demande.

Monsieur DE KEERLE précise qu'il n'y a pas de doute et qu'il a quelques demandes d'information isolées.

Monsieur Gil BOISSÉ, enseignant d'EPS, animateur d'AS, élu des AS (académie d'Orléans-Tours), indique que la forme a pu faire penser à une campagne de phishing.

Madame Mélanie PELTIER propose que ce soit les services qui puissent porter ces demandes.

Monsieur LESNÉ indique que les services pourraient relayer la campagne d'information dans les courriers de rentrée de ces services. Une information au moment des réunions de rentrée des AS pourrait être intéressante.

Monsieur Jean HUBAC clôt ce point, s'interroge sur la capacité de toucher l'ensemble des membres et remarque qu'il y a les mêmes difficultés au ministère. Il remercie pour les informations partagées par le groupe de travail.

VII. Information : Engagements éco responsables

Madame Françoise BARTHELEMY, Directrice nationale adjointe, indique que la charte signée il y a quelques années devant vous a été modifiée. Au lieu de 4 axes, il n'y a plus que 3 axes :

- Mesure de l'impact environnemental
 - o Alimentation durable
 - o Mobilités durables
 - o Réduction des déchets
 - o Sites naturels, espaces verts et biodiversité
 - o Préservation des ressources en eau et en énergie
 - o Réduction de l'empreinte numérique
- La lutte contre les discriminations : inclusion, réduction des inégalités... C'est un prérequis à l'UNSS. Il a alors été intégré l'engagement pour une cause solidaire et la promotion des emplois et de la qualité de vie au travail. Il faut que ce dernier point soit encore plus lisible.
- Sensibiliser, mobiliser et former : stratégie d'achat responsable, sensibilisation à la stratégie de développement durable, mobilisation autour des enjeux de l'écoresponsabilité évènementielle auprès de chaque partie prenante.

Cette charte a été signée pour 4 ans entre 2025 et 2029 et inclut les sièges des fédérations sportives. Le plan d'action doit être rendu fin juin 2025. Une commission développement durable doit se réunir pour produire ce plan. Une fois mis en place, un suivi des objectifs du plan doit être réalisé tous les ans jusqu'à 2029. Les objectifs sont progressifs.

L'UNSS participe au Club des engagements durables, et présente l'engagement sur l'écoresponsabilité tant à l'UNSS que dans les AS (ex. Avoir sa gourde, gouter de saison...). Ce groupe permet des échanges de bonnes pratiques.

Ces travaux sont réalisés aussi conjointement avec la MAIF, qui accompagne l'UNSS sur ces problématiques écoresponsables.

Cette nouvelle Charte intègre les 17 objectifs développement durable de l'ONU. Cette charte sera également partagée sur OPUSS avec un article explicatif. Cela permettra de faire connaître cette charte à l'ensemble de nos populations.

Monsieur Charles FERREIRA indique que le CNOSF est assez mécontent de la mise en œuvre de ce dispositif, d'un point de vue du suivi administratif. En effet, toutes les fédérations n'ont pas les moyens d'embaucher un salarié qui serait dédié uniquement à cette problématique et à ce suivi. Ce suivi vient contrarier ces engagements qui est une usine à gaz administrative.

Monsieur Jean HUBAC rappelle que le sujet est essentiel et que mettre sous contrainte les AS est envisageable pour être ambitieux à partir du moment où on exerce un contrôle pour éviter d'avoir une trajectoire qui divergerait des principes essentiels. On doit être exigeant et s'inscrire dans la durée, en étant proactif.

Un administrateur indique que la question du suivi est essentielle mais que tous les indicateurs ne seront pas tous pris en compte la première année mais plutôt sur la durée.

VIII. Information : Activités sportives - point d'étape

Monsieur Cédric HAYERE, Directeur des Sports, présente le point d'étape. Les données sont issues d'OPUSS. Tous les administrateurs ont accès à ces données.

Les données présentées datent du 1^{er} juin 2025.

Les principales données statistiques sont les suivantes : 1 185 208 licenciés contre 1 177 000 à la même date en 2023-2024 et 1 187 251 pour l'année 2024-2025. Il reste un mois, donc nous devrions dépasser le nombre de licenciés de l'année dernière, en fin de saison.

Il est à noter que le chiffre est important, certes, mais qu'il est à mettre en corrélation avec une baisse des effectifs scolaires. Il est donc plus intéressant de voir qu'il y a 23,4% d'élèves scolarisés contre 23,1 lors de la saison précédente.

Dans le même temps, le nombre de licenciées filles augmente en valeur, et plus rapidement en proportion que le nombre de licenciés, même si globalement, il y a une stagnation autour de 39,6% de filles cette année. L'année avant COVID, il y avait 40% de jeunes filles.

Il est possible d'avoir la variation Collège/ Lycée qui sera présentée lors de l'AG. Il est précisé que les données issues d'OPUSS ne sont pas toujours fiables et nécessitent des retraitements.

Il semble y avoir depuis 2 ans une érosion du nombre de jeunes officiels. Les rôles de ces jeunes doivent donc être retravaillés pour retrouver les standards antérieurs. Le fait qu'il y ait moins d'événements et moins de formations peut être des explications à la baisse de ces engagements.

Un administrateur demande s'il y a un suivi des primo licenciés ? Il n'y a pas la donnée immédiatement. Nous pourrions l'avoir avec les comparaisons de fichiers, mais ce n'est pas évident. Techniquement, si on avait des prises de licence individuelle, ce serait plus facile d'avoir ce suivi des primo-accédants. Sur le système EXALTO, il n'y a pas d'horodatage pour les prises de licences ce qui ne permet pas de différencier les primo-licenciés des renouvellements de licences.

Un administrateur indique qu'il y a un suivi sur les jeunes officiels, donc il doit être possible de le savoir sur les nouveaux.

Madame Mélanie PELTIER indique qu'il y avait un camembert difficile à comprendre mais qui permettait d'identifier la fidélisation des licenciés.

Monsieur HAYERE rappelle que la fiabilité des données dans OPUSS n'est pas exhaustive.

Madame Marie-Céline COURTEL rappelle que la difficulté vient du manque de suivi des numéros de licence. Nous avons un numéro machine par licencié. Il y a un changement de numéro entre le collège et le lycée.

Sur le Sport Partagé, **Monsieur HAYERE** indique qu'il y a de plus en plus d'élèves engagés et de plus en plus de rencontres : 1559 rencontres Sport Partagé et 16 267 élèves concernés soit plus de 13,9% d'augmentation. C'est clairement l'axe qui se développe le plus à l'UNSS, peut-être au détriment de la formation.

Au 1^{er} juin 2025, il y a eu 28 498 rencontres, un peu moins de rencontres que l'année dernière. En revanche, il y a plus de rencontres de districts que par le passé. Le règlement fédéral ayant modifié les Championnats de France, cela limite les rencontres de compétition des niveaux national, académique et interacadémique.

Madame PELTIER nuance un peu ces informations en précisant que pour les rencontres de districts, elles sont dorénavant intégrées dans OPUSS, ce qui n'était pas forcément systématique par le passé. Mais cela ne veut pas dire qu'il y a plus de rencontres.

Monsieur HAYERE indique qu'il y a aussi plus d'AS qui sont inscrites en sorties dans ces rencontres UNSS. 1 680 232 élèves participent à au moins une rencontre. Il y a pluri/multi activités à l'UNSS. C'est le cas en collège (2,1 activités) et au lycée (1,1 activités).

Madame Nathalie VITALI, enseignante d'EPS, animatrice d'AS, élue des AS (académie de Corse), indique qu'il serait intéressant d'avoir les mêmes données mais pour les participations à au moins 2 rencontres. Elle précise que souvent les AS licencient uniquement pour le Cross et donc pour une seule rencontre.

Madame Vanessa HORESNYI revient sur la licence qui ne serait prise que pour une rencontre. Elle indique que les licences sont prises en général en septembre pour un Cross. Elle explique donc qu'il y a un programme de travail et que les enseignants accompagnent les élèves jusqu'au Cross qui est un gros évènement.

Madame VITALI indique que ce n'est pas intéressant que de ne faire qu'un seul évènement mais que ce serait plus révélateur d'identifier à compter de 2 évènements.

Monsieur Jean HUBAC indique que nous n'aurons pas de données parfaites. Il demande le delta entre les participants aux rencontres et les licenciés.

Monsieur HAYERE indique que les rencontres sont celles déclarées sur OPUSS, les licenciés ne sont pas à toutes les rencontres et certains évènements évènementiels accueillent d'autres enfants que les licenciés (ex. la JNSS ou la Lycéenne qui accueille 2000 élèves dont seulement 1200 sont licenciées). Ces jeunes non licenciés bénéficient aussi des engagements de l'UNSS. Les données analysées sont multi activités.

Monsieur HUBAC indique que le rayonnement est important.

IX. Information : Suivi du règlement fédéral

Monsieur Cédric HAYERE rappelle que le nouveau règlement fédéral est en œuvre depuis cette année. 6 réunions du groupe de travail se sont tenues depuis décembre 2024 pour :

- Evaluer la mise en œuvre du règlement fédéral
- Proposer des remédiations éventuelles en cas de difficulté.

4 thématiques ont été abordées :

- Accessibilité
- Catégories
- Règlements et CMN
- Programmes.

4 types de propositions ont été faites avec différentes temporalités :

- Ajustements à la rentrée 2025 : aménagement de la règle pour faciliter la mise en œuvre
- Expérimentation au cours de la saison 2025-2026 : on ne modifie pas tout de suite, mais on expérimente pour voir si c'est pertinent. On évalue ensuite.
- Modifications pour la rentrée 2026 : on envisage des modifications pour 2026, notamment sur les listes d'activités des programmes territoriaux et nationaux.
- Évolutions du prochain règlement fédéral : des mises en perspectives de choses qui fonctionnent, des tendances qui vont vers un moins bon fonctionnement (pratique dans les lycées professionnels par exemple).

Les ajustements pour la rentrée 2025 sont les suivants sans impact sur le règlement fédéral :

- Accessibilité : rappeler aux services la possibilité d'organiser une compétition et un accueil en animation (pour les équipes non conformes) sur le même temps.
- Ajustement sur les lycées professionnels : Généralisation de l'intégration des élèves nés en 2007 (Juniors 2) et 2006 (Séniors) dans les compositions des équipes des championnats spécifiques Lycées Professionnels (Badminton, Futsal, Basket 3x3, Step, circuit training)
- Élèves sportifs de haut niveau : L'inscription de l'activité et du profil de sportifs de haut niveau sur l'identifiant national de l'élève (INE). Tous les élèves des sections sportives scolaires (SSS) et les élèves de profil 3 et 4 des sport-études sont autorisés à participer aux rencontres dans la catégorie Excellence. Tous les élèves sportifs de haut niveau identifiés en profil 1 et 2 sont autorisés à participer aux rencontres UNSS dans les activités (et extensions) dans lesquelles ils ne sont pas listés. Tous les élèves des SSS et des SE (tous profils) sont autorisés à participer aux rencontres UNSS dans des rôles de Jeunes Officiels.

Lorsque l'activité et le format de compétition le permettent, les élèves des profils 1 et 2 seront invités à participer aux rencontres UNSS des sports dans lesquels ils sont listés sans être classés dans l'équipe de leur AS. Un rôle d'ambassadeurs est à travailler pour ces élèves.

Madame Stéphanie GUTIERREZ rappelle que les numéros d'INE sont consultables par certaines personnes et qu'il faudra traiter la question RGPD qui en découle.

Monsieur HAYERE rappelle que les listes des SHN sont présentes sous OPUSS et que les services doivent faire le contrôle des SHN, pour éviter des équipes avec les SHN, ce qui n'est pas autorisé dans le règlement fédéral. **Monsieur HAYERE** rappelle que le système à l'UNSS est basé sur la confiance, mais cela n'exclut pas le contrôle. C'est un dossier qui est encore en construction. Il faut également prendre en considération que les listes ministérielles des SHN évoluent au 1^{er} janvier de l'année.

- Les championnats et festivals nationaux : Les équipes Excellence devront être classées premières au classement scratch du championnat d'académie pour être qualifiables aux championnats de France.
- Imposer l'ordre de priorité des repêchages dans tous les championnats de France :
 1. Équipes Sport Partagé
 2. Équipes locales (du département ou de l'académie du service organisateur)
 3. Équipes des académies à forte densité de pratiquants dans l'activité.
- Harmonisation de la catégorie Collège
 - o en Sports individuels : 2014 – 2013 – 2012 – 2011 – 2010
 - o en Sports de combat : 2013 – 2012 – 2011 – 2010 (Aménagement par les CMN pour les sports de combat)
 - o pour les activités artistiques : 2015 – 2014 – 2013 – 2012 – 2011 – 2010
- Alignement des catégories « Excellence et Établissement » dans tous les sports
- Mise en cohérence des catégories de rencontres dans OPUSS :
 - o Compétition : rencontre de compétitions qualificatives tous niveaux
 - o Animation : rencontre de promotion ou évènementielle
- Rappel sur la possibilité d'organiser des rencontres d'animation dans toutes les activités listées et proposées à l'UNSS
- Assouplissement de la répartition budgétaire à l'initiative des services territoriaux dans une approche plus globale compte tenu des baisses de subvention des collectivités territoriales
- Période interdite pour la programmation des championnats de France « Lycées » et « Lycées Professionnels » du 12 au 21 mai 2026

- Repousser la date limite de remontées des qualifications pour les championnats de France à 30 jours avant le championnat
- Vigilance sur la programmation des championnats de France des « activités connexes » (exemple Jeux de l'UNSS et Athlétisme collèges ; Raid Nature et Course d'Orientation...)
- Harmonisation des compositions d'équipes par groupes d'activités pour les Jeunes Officiels
 - o Dans les sports collectifs : Jeune Arbitre non joueur et Jeune Coach non joueur ;
 - o Dans les sports individuels : Jeune Arbitre, Jeune Juge non-compétiteur et Jeune Coach compétiteur, intégrés à l'équipe ;
 - o Dans les activités artistiques : Jeune chorégraphe danseur et Jeune regard non-danseur.
- Renouvellement des membres des CMN, place des professeurs d'EPS non spécialistes, rôle des cadres UNSS délégués techniques
- Stabilisation des règlements et des fiches sportives et artistiques sur 2 à 4 ans
- Rédaction de « guide formation initiale » pour les rôles de jeunes arbitres, jeunes juges et jeunes coachs. Il peut être intéressant de créer des vocations pour la transmission vers les fédérations sportives.
- Déclinaison des rôles de Jeunes Officiels (en plus de la certification) pour une valorisation « clés en mains » dans les parcours citoyens.
- Proposition de formats de rencontres départementales et académiques permettant un format minimum pour la qualification et l'accueil d'équipes non conformes en animation.

Les expérimentations proposées en 2025- 2026 sont les suivantes :

- Lycées professionnels : Possibilité pour les Lycées professionnels scolarisant plus de 75% - 80% (seuil à définir) d'élèves d'un même genre de conventions inter AS de Lycées professionnels pour constituer des équipes mixtes (LP Garçons et LP Filles) permettant la participation aux championnats « Lycées »
- Championnat de France UNSS : Dans 3 sports à forte densité d'équipes Sport Partagé, proposer aux CMN, la qualification de 12 équipes EXCELLENCE, 27 équipes ETABLISSEMENT et 27 équipes SPORT PARTAGE.

Les modifications envisagées pour la rentrée 2026 sont la poursuite des travaux du groupe de pilotage et de suivi à la rentrée 2025 :

- Travaux sur l'évaluation des listes d'activités
- Propositions de modifications au CA et AG de janvier 2026
- Mise en œuvre à la rentrée 2026

Monsieur Emmanuel LESNÉ pose la question sur les Jeunes Officiels qui ne sont pas pris en compte dans les remboursements des frais kilométriques pour les championnats.

Monsieur Cédric HAYERE indique que la règle est identique depuis 4 ou 5 ans, et que les remboursements se font sur la base des compétiteurs à un prix au kilomètre parcouru. La difficulté vient du rattachement du Jeune Officiel : de l'AS ou du service régional concerné. Il est plus aisément de connaître le nombre de compétiteurs. On peut travailler sur ce point et notamment sur des questions d'affichage. Il serait utile d'harmoniser la règle. **Monsieur HAYERE** rappelle que cette somme vient du national, transite par les services. Certains services abondent ces sommes.

Monsieur Jean HUBAC indique que la discussion va se poursuivre pour voir comment cela va prendre corps afin qu'un maximum d'élèves puisse participer à un maximum de rencontres. Il remercie d'avoir mené ces travaux.

X. Commission disciplinaire : renouvellement

Madame Marie-Céline COURTET rappelle qu'une commission disciplinaire a été nommée en juin 2022 pour un mandat de 4 ans. Les compétences de cette commission sont :

- Première instance : Faits commis lors des championnats de France UNSS ou interacadémique
- Appel : pour tout niveau de rencontre

Au cours de la période écoulée, il y a eu 5 contentieux traités.

Il est proposé de soumettre à l'Assemblée générale de juillet 2025, de renouveler les mandats pour les 7 membres indépendants qui l'ont souhaité, et d'accueillir une nouvelle membre.

Les compétences à couvrir sont éducation, sport ou juridique.

Il est rappelé qu'il faut une totale indépendance de ces membres.

Vote de la présentation à l'AG de la nouvelle commission :

- Pour : unanimité
- Contre : 0
- Abstention : 0

XI. Comité d'éthique et de déontologie

Un membre de la Commission, Monsieur Hugues RELIER a souhaité démissionner de ses fonctions bénévoles. La commission comprend dorénavant 7 membres.

Prochaine réunion début juillet 2025 avec pour ordre du jour :

- Élection du président ou de la présidente de la Commission.
- Préfiguration d'un dispositif de prévention et de gestion des conflits d'intérêts.
- Questions diverses éventuelles.

Il est donc proposé de soumettre à l'assemblée générale cette démission.

Il n'y a pas de vote.

XII. Proposition d'ordre du jour pour l'assemblée générale du 1er juillet 2025

La proposition d'ordre du jour est la suivante :

- Ouverture de l'assemblée générale ordinaire
- Décompte des voix et vérification du quorum
- Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 11 février 2025 (vote)
- Budgets 25-26
 - Exploitation (vote)
 - Investissement (vote)
- Informations budgétaires 24-25
- Informations Assurances
- Informations charte des 15 engagements écoresponsables

- Information : activités sportives
- Information Règlement fédéral : propositions et suivi
- Informations administratives : Commission éthique & déontologie
- Informations administratives : Commission disciplinaire - (vote)
- Questions diverses

Madame Nathalie FRANÇOIS souhaite que le temps de l'AG soit allongé. Il n'est prévu aujourd'hui que 3 heures.

Monsieur Jean HUBAC indique qu'il faudra travailler avec Monsieur Jean-Marc SERFATY pour que les travaux puissent être menés en amont pour limiter la durée de cette instance.

Monsieur Jean-Marc SERFATY rappelle que l'AG est pour certains sujets une redite des échanges et discussions du CA. Des discussions pourraient avoir lieu dans le cadre d'un forum.

Madame Isabelle ESPINOSA renouvelle sa demande d'instance en visio.

Monsieur HUBAC rappelle que ce n'est pas possible au regard des statuts. Il indique qu'il évoquera le point des statuts lors de la prochaine AG.

Monsieur HUBAC propose que l'Assemblée se tienne à compter de 9h30.

L'assemblée des présents valide ce projet d'ordre du jour.

XIII. Questions diverses

Madame Nathalie FRANÇOIS propose que la JNSS puisse avoir comme thématique « La PAIX ». Elle enverra ses autres questions par email.

Monsieur Jean-Marc SERFATY évoque la journée du sport le 14 septembre et notamment son agencement avec la JNSS. **Monsieur Jean HUBAC** indique que tout n'est pas encore stabilisé pour cette première édition.

L'ensemble des points ayant été débattus, la séance est levée. **Monsieur Jean HUBAC** remercie tous les participants et l'équipe du Lycée du Verre qui nous a accueillis.

Annexe 1

Conseil d'administration du mardi 3 juin 2025
Questions diverses

Question 1 : Afin de garantir l'application des statuts avec la tenue des instances, c'est-à-dire 2 conseils départementaux et 2 conseils régionaux de l'UNSS par an. Les derniers chiffres du rapport général 2023-2024 montrent en effet qu'à peine 50 % s'étaient tenues. Actuellement, plusieurs académies nous indiquent qu'aucun CRUNSS ne s'est encore tenu pour cette année scolaire.

Nous allons installer à compter de la rentrée 2025-2026 un calendrier pour les instances (CD, CR, CA et AG) qui sera publié en début d'année scolaire. Ce calendrier déterminera deux périodes auxquelles devront se tenir ces instances.

Question 2 - Quand sera mis en place le nouveau groupe de travail autour du contrat-licence. En effet, plusieurs lycées nous alertent sur les difficultés qu'ils rencontrent pour être en capacité d'honorer le contrat-licence, de surcroît depuis l'augmentation du prix de la licence de l'an dernier. De même, qu'en est-il des lycées qui présentent 2 RNE et qui paient 2 forfaits ?

La question des finances à l'UNSS est une des questions qui doit être reposée à l'UNSS. Le modèle a peut-être vécu et le directeur national compte installer des commissions de travail dès la rentrée 2025-2026, sur différentes thématiques, où tous les administrateurs seront associés avec appel à candidature (administrateurs et cadres techniques fédéraux) : une commission administrative & financière, une commission des salariés, une commission rencontre & compétition, une commission éducation & engagement, une commission prospective & innovation.

Ces commissions feront des propositions pour faire évoluer le fond et la forme de la structure, pour la rentrée 2026-2027.

Question 3 - Le GT sur l'accord cadre transport a abouti à un process intéressant pour les départements 86 et 67 mais qu'en sera-t-il pour les autres départements avec le départ de la responsable du dossier ?

La responsable achat et administrative a démissionné de son poste à l'UNSS. Son remplacement est prévu au budget 2025-2026.

Question 4 - Un travail autour des conventions concernant les plateaux de district et les déplacements mutualisés avait débuté avec le service juridique de la DGESCO. Ces modèles sont indispensables pour les AS et les districts. Quand les échanges reprendront-ils ?

Deux situations sont à distinguer :

- Les rencontres entre AS, hors du champ de l'UNSS : des travaux ont été engagés entre la DGESCO et les élus des AS à cet effet. Un courrier a été adressé aux conseillers techniques sport des recteurs et DASEN avec le modèle de convention inter AS en annexe le 8 janvier 2025.
- Les rencontres au niveau du district, organisées par l'UNSS : L'inscription dans OPUSS de ces rencontres permet de couvrir l'organisation de la rencontre. En revanche, une réunion a eu lieu entre la DGESCO et l'UNSS aux fins de clarifier la situation des transports, notamment ceux faits avec commande de bus, mais dans lesquels, il n'y a pas au moins un enseignant de l'AS concernée. La prise de licence par internet pourrait permettre aussi aux AS de communiquer et de s'assurer de l'accord des familles pour de tels transports.

Question 5 - Établissements privés à l'UNSS : participation et équité.

Dans un contexte de crise financière et de réduction du nombre d'AS ayant accès aux championnats de France, les élus des AS s'interrogent sur la possibilité donnée aux AS issues des établissements privés d'accéder aux compétitions UNSS nationales. Ces établissements ont une fédération qui leur est dédiée : l'UGSEL. L'offre de championnats de France de l'UNSS devrait également être réservée aux établissements publics. De plus, certains de ces établissements qu'on retrouve en nombre dans les championnats de France semblent avoir une éthique contestable. Il nous a été remonté plusieurs exemples d'AS d'établissements privés qui contournent les règles concernant l'engagement en niveau excellence. Pour exemple, une AS en TT n'a pas été engagée dans la catégorie excellence car les élèves n'étaient pas classés et/ou ni licenciés en club, mais ils bénéficient par ailleurs de plusieurs dizaines d'heures d'entraînement par semaine dans cette activité. En badminton, une équipe issue de l'enseignement privé et située à proximité de la Suisse, a une partie de ses licenciés qui pratiquent dans ce pays, échappant ainsi au classement français des badistes, et donc non classée en excellence.

Compte tenu de ses statuts et du règlement intérieur, l'UNSS est une fédération sportive scolaire ouverte à toutes les associations sportives (AS) affiliées, qu'elles soient issues d'établissements publics ou privés sous contrat. Selon le règlement fédéral, l'accès aux compétitions, y compris les championnats de France, est conditionné à l'affiliation et au respect des règles communes, sans distinction de statut juridique de l'établissement. En conséquence, il paraît délicat, en l'état actuel de la réglementation en vigueur, de limiter la présence des licenciés issus d'établissements privés sous contrat aux différents championnats de France UNSS.

Pour l'aspect financier des championnats de France UNSS, si les licenciés du privé sont remplacés par des licenciés du public, il n'y aura aucun impact.

Question 6 - JNSS 2025 : Quelles sont la thématique et la date retenues pour l'édition de septembre 2025 ?

Comme d'usage, la journée nationale du sport scolaire se déroule le 3^e mercredi de septembre, soit le 17 septembre 2025.

Néanmoins, nous avons un point d'attention : la date du 14 septembre 2025, annoncée par le Président de la République comme étant une journée nationale consacrée au sport. Cela pourra avoir un impact sur la thématique et potentiellement sur la date.

Question 7 - IMP.A pour la coordination des districts

Pour l'année 2024-2025, neuf académies ont subi une baisse, parfois très importante, du volume des IMP.A pour la coordination des districts. Pour certaines, la baisse a été réduite et parfois compensée par l'attribution de moyens des DSDEN, d'HSE, voire de pactes. Pour d'autres, rien n'a bougé. Il aura fallu par exemple la démission massive des coordonnateurs et coordonnatrices à Grenoble, des rencontres et courriers du SNEP-FSU et/ou des coordonnateurs et coordonnatrices de district vers les différentes autorités académiques concernées (rectorats et DSDEN) pour que les situations reviennent au plus près du volume d'IMP.A de l'année précédente. À cette heure, seules cinq académies savent ce qu'il en sera du volume des IMP.A pour 2025-2026, et ce ne sont pas celles qui ont déjà été touchées cette année. Les districts organisent l'activité du plus grand nombre des élèves licencié·es. Les moyens qui leur sont accordés et particulièrement la reconnaissance des missions des coordonnateurs et coordonnatrices par un volume d'IMP.A et ou allègement de service sont une nécessité pour la vitalité et le bon fonctionnement du sport scolaire. Le SNEP-FSU demande à nouveau que le ministère intervienne auprès des autorités académiques pour qu'elles attribuent les moyens nécessaires à la coordination des districts.

Bien que la direction nationale n'ait pas autorité sur les moyens académiques, le directeur envisage de mobiliser les recteurs sur l'importance du maintien de ces moyens pour garantir une activité régulière pour les élèves scolarisés et volontaires inscrits dans les associations sportives.

Question 8 - Voyages des associations sportives scolaires Nous avons été alertés tout au long de l'année par des AS qui ont rencontré des difficultés dans l'organisation de séjours d'AS. Récemment dans l'académie de Bordeaux, le service juridique a déclaré que : "Si ce n'est qu'un séjour pour les élèves de l'AS, cela ne peut se faire sur du temps scolaire » en partant du postulat que " Les activités de l'AS sont des activités périscolaires : elles ne sont pas dans l'emploi du temps des élèves et sur la base du volontariat." À Versailles, les séjours AS, qualifiés de « séjours d'agrément » dans un premier temps, ne sont plus autorisés hors temps scolaire. Au travers de ces 2 exemples contradictoires, il est plus qu'urgent de clarifier les choses. Les AS doivent pouvoir s'engager dans ce type de projets sereinement sur temps scolaire et permettre aux élèves de vivre des séjours AS riches d'expériences sportives et associatives.

Les voyages organisés par l'AS restent placés sous l'autorité et la responsabilité du chef d'établissement de l'EPLE. Il lui appartient donc de valider les modalités de ce séjour dans le respect des textes en vigueur (code de l'Éducation et code du Sport notamment).

Question 9 - Point sur les recrutements des directeurs et directrices de services UNSS à la rentrée 2025 Les postes vacants du 1er mouvement sont-ils pourvus ? À quelle date les résultats du 2ème mouvement seront-ils connus ?

Les postes vacants à la 1ère campagne ont été pourvus. Toutefois,

- Le poste de DSR Guyane est pourvu actuellement par un contractuel (en l'absence d'autres candidatures) ;
- Le poste de DSD du Lot, poste qui n'avait pas reçu de candidature. Il est republié dans le cadre de la 2eme campagne. Cette fois, il y a bien des candidats.

En complément, voici une synthèse comparée entre la campagne 2024 et la campagne 2025 sur la publication des postes :

Année de la campagne de recrutement	Rentrée scolaire concernée en cas de désignation	Postes publiés en SV à la 1ere campagne	Postes publiés comme vacants à la 1ere camp.	Postes publiés en SV à la 2eme campagne	Postes publiés comme vacants à la 2eme camp.	Total de postes publiés
2024	2024-2025	41	2	52	15	110
2025	2025-2026	51	12	3	7	73

Pour le 2nd mouvement, Il est prévu que les candidats retenus reçoivent une confirmation officielle de la DGRH au plus tard le 15 juillet 2025 (courriers aux recteurs et intéressés, ainsi que les arrêtés de désignation dans l'académie pour exercer les fonctions UNSS, arrêtés qui sont du ressort de la DGRH en cas de changement d'académie).

Pour que les résultats soient complets, il importe que les rectorats puissent tous faire un retour à la DGRH. Dans le calendrier de la 2^{ème} campagne, la date limite de retour du classement des candidatures est fixée au 13 juin 2025.